

# Info-Flash

## Social

Jeudi 25 janvier 2024

Numéro 2024—SOC 09

### ⇒ **Accord national relatif au contrat de chantier ou d'opération dans la métallurgie (CDICO) : 1er bilan**

Pour rappel, le 11 janvier 2022 la métallurgie a signé un accord national permettant de recourir à titre expérimental au CDICO pour une nouvelle durée de 3 années après une première expérimentation issue d'un précédent accord du 29 juin 2018.

Afin d'espérer pérenniser le recours à ce type de contrat dans la métallurgie il est désormais nécessaire de faire un bilan pour démontrer l'utilité du CDICO dans la branche ainsi qu'une utilisation raisonnée et conforme aux dispositions de l'accord du 11 janvier 2022.

C'est dans ce cadre que **les entreprises qui ont conclu des CDICO en 2022 en application de l'accord national du 11 janvier 2022 sont invitées, avant le 1er mars, à nous transmettre les informations utiles à la réalisation du bilan. Cette transmission d'informations peut s'effectuer sur le site institutionnel de l'UIMM – Enquête CDI de chantier ou d'opération : [UIMM - Enquête CDI de chantier ou d'opération - UIMM \(lafabriquedelavenir.fr\)](#)**

**\*Seuls sont visés les contrats de chantier ou d'opération conclus en application de l'accord national du 11 janvier 2022 sur l'année 2022, soit du 14 avril au 31 décembre 2022.**

### ⇒ **Documents provisoires de séjour : dépliants de l'Administration Numérique des Etrangers en France (ANEF)**

L'ANEF a publié 2 brochures visant à expliquer la fonction et la valeur juridique des documents provisoires de séjour qu'elle émet.

Ces documents dématérialisés peuvent être mis à disposition de ressortissants étrangers lors d'une première demande ou d'une demande de renouvellement de titre de séjour, au moyen du téléservice ANEF. Ils attestent de la régularité du séjour de leurs titulaires et sont parfois porteurs de certains droits (par exemple, permettre l'exercice d'une activité professionnelle).

Les dépliants récapitulent les différents types de documents provisoires de séjour, leurs effets et donnent des outils pour les reconnaître. Si le premier reste généraliste, le deuxième concerne spécifiquement le cas des réfugiés.

[Brochure de l'ANEF – documents provisoires de séjour \(cadre général\)](#)

[Brochure de l'ANEF – documents provisoires de séjour \(réfugié\)](#)

### ⇒ **Pôle emploi devient France Travail**

Depuis le 1er janvier 2024, en application de la loi pour le plein emploi, Pôle emploi évolue et devient France Travail.

Le site de Pôle emploi deviendra [www.francetravail.fr](http://www.francetravail.fr) dès février 2024.